COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations: 6

VOTES: 32 Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

N° 2017/9/1

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Remollon, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, président, dûment convoqués le 12 octobre 2017.

Présents

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERNARD-REYMOND Jean, BERTOCHIO Cédric, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, RAMBAUD Michel, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Messieurs BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, ESCALLIER Francis, JACOB Stéphane, LEYDET Gilbert, MAMO Roger et MICHEL Alain.

Procurations

Monsieur BONNET Jean-Pierre donne procuration à Madame ACHARD Liliane.

Monsieur BREARD Jean-Philippe donne procuration à Madame SEIMANDO Mylène.

Monsieur CESTER Francis donne procuration à Madame BOURGADE Béatrice.

Monsieur ESCALLIER Francis donne procuration à Monsieur JAUSSAUD Yves.

Monsieur MAMO Roger donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Joël.

Monsieur MICHEL Alain donne procuration à Madame MICHEL Francine.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement intérieur applicable au sein de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de mettre en place un règlement intérieur uniformisé au sein de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

Ce règlement précise notamment les droits et obligations des agents, l'organisation du travail, la discipline intérieure ainsi que la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Comité Technique a été saisi pour avis le 2 octobre 2017.

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur ci-annexé et demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le règlement intérieur applicable au sein de la CCSPVA.
- Autorise Monsieur le Président à signer le règlement en question.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 19 octobre 2017 Et de la publication, le 19 octobre 2017

> Monsieur le président, Joël BONNAFFOUX.